Votre interlocuteur
M. Christophe DESREUMAUX
Gestion Privée Desreumaux Conseil
+33788142123
contact@gestionprivedc.fr



DER
Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Gestion Privée Desreumaux Conseil (GPDC)

adhérent de la CNCGP Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine, **SAS** au capital social de **1000** euros, immatriculée au RCS de Dunkerque sous le numéro **979580842**, dont le siège social est situé
17 rue du bois 59940 ESTAIRES
Téléphone: 07.88.14.21.23 courriel: contact@gestionprivedc.fr
Site internet https://gestionprivedc.fr

VOTRE CONTACT

M. DESREUMAUX Christophe
Gestion Privée Desreumaux Conseil
17 rue du bois
59940 Estaires

Téléphone : **+33788142123**
Email : **contact@gestionprivedc.fr**

INFORMATIONS

Activités réglementées

Gestion Privée Desreumaux Conseil est immatriculée au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 23007224 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière d'investissements financiers[1] sont fournis de manière non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers ; l'éventail se limite aux instruments financiers émis ou proposés par des entités ayant des liens étroits avec le conseiller en investissements financiers, ou toute autre relation juridique ou économique, telle qu'une relation contractuelle si étroite qu'elle risque de nuire à l'indépendance du conseil fourni.

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : Copartis Bnp, Gresham Apicil, Nelia Titres, Nexo Capital, CA Titres, Tailor, Nortia immo, Amundi, PAREF, Périal, La Francaise, Sofidy, Primonial, Epartim

[1] A l'exception des conseils portant sur la fourniture de services d'investissement et sur la réalisation d'opérations sur biens divers.

N° ORIAS : N°23007224

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprise
Numéros de polices : 118263166 / 030440

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseil en Investissement Financier CIF	2 500 000€	2 500 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Amundi	Ets Financiers	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
CA Titres	Plateforme	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
Copartis BNP	Ets Financiers	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
Epopee Gestion	Société de Gestion Portefeuille	Convention Courtage	Commissions et rétro sur encours
EQUITIM	Entreprise d'Investissment	Courtage	Commissions et rétrocessions
France Valley	Société de Gestion de Portefeuille	Convention Courtage	Commissions et rétro sur encours

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Gresham APICIL	Ets Financiers	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
INTENCIAL Patrimoine	Plateforme	Convention Courtage	Commissions et rétro sur encours
Nélia Titres	Plateforme	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
Nexo Capital	Plateforme	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
Nortia immo	Plateforme	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
Odyssée Capital Investissement	Société de gestion	Convention Courtage	Commissions et rétro sur encours
SOGENIAL	Société de Gestion de Portefeuille	Convention Courtage	Commissions et rétro sur encours
Tailor	Ets Financiers	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
XERYS INVEST	Société de capital investissement	Convention Courtage	Commissions et rétro sur encours
VATEL CAPITAL	Socété de Gestion Indépendante	Convention Courtage	Commissions et rétro sur encours

ASSURANCE

Courtier

Courtier en assurance dans la catégorie « b »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

N° ORIAS : N°23007224

Responsabilité civile professionnelle

Assurance professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprise

Numéros de polices : 118263166 / 030440

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Courtage Assurances	2 500 000€	115 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AEP Cardif	Assureur	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
AG2R La Mondiale	Assureur	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
APICIL EPARGNE	Assureur	Convention Courtage	Commissions et rétro sur encours
APICIL EPARGNE RETRAITE	Assureur	Convention Courtage	Commissions et rétro sur encours
CNP	Assureur	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
Generali	Assureur	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Oradea	Assureur	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
Spirica	Assureur	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
Swisslife	Assureur	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
Vie Plus	Assureur	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
BPCE Life	Assureur Luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
APRIL	Assureur	Partenariat	Convention de courtage
APICIL LIFE	Assureur Luxembourgeois	Convention Courtage	Commissions et rfétro sur encours
Allianz Life Luxembourg	Assureur Luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
CNP Luxembourg	Assureur Luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
Generali Luxembourg	Assureur Luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
La Mondiale Europartner	Assureur Luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
Lombard	Assureur Luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
ONELIFE	Assureur Luxembourgeois	Convention Courtage	Commissions et rétro sur encours
Vitis Life	Assureur Luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
Wealins	Assureur Luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

FINANCEMENT

Courtier en opération de banque et en service de paiements (COBSP)

Courtier en opérations de banque et en services de paiement

Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille :
Groupe Finves

SBE groupe Banque Populaire

Glaztech+fi

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

N° ORIAS : N°23007224

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprise
Numéros de polices : 118263166 / 030440

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiation en opérations de Banque et de paiements	2 500 000€	115 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Type de rémunération
Glaztech+fi	Ets Financiers	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage
Groupe Finves	Ets Financiers	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

Nom	Nature	Type d'accord	Type de rémunération
SBE Groupe Banque Populaire	Ets Financiers	Convention de courtage	Commissions sur encours et courtage

DURABILITÉ

Information sur la prise en compte des facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption

MÉDIATEURS

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur ;

- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou https://www.cmap.fr/consommateurs/.

Autorité(s) de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier :
Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement :
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

- Taux horaire 200 € HT soit 240 € TTC
- Forfait TTC selon lettre de mission

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : GPDC 17 rue du bois 59940 ESTAIRES
Par tél : 07.88.14.21.23
Par mail : contact@gestionprivedc.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Christophe DESREUMAUX en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse: contact@gestionprivedc.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL en ligne ou par courrier postal.

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :

©Wizio 2026 DER établi le 20/11/2026